



AÉROPORTS DE PARIS

Orly, le 15 décembre 2015

Monsieur de ROMANET,
Président Directeur Général
d'Aéroports de Paris
RASPAIL

Réf : OL/069/15

Objet : Activité de restauration du Comité d'Entreprise

Monsieur le Président Directeur Général,

La convention triennale qui lie le Comité d'Entreprise et la direction d'Aéroports de Paris dans l'organisation des activités sociales est actuellement en cours de négociation.

Les objectifs du Contrat de Régulation Economique n° 3 déclinés dans le plan stratégique pèsent de manière significative sur cette négociation.

De fait, il semblerait que la direction remette en cause les fondements de l'activité des restaurants du personnel gérée par le CE où une pression sans précédent sur la masse salariale du personnel de restauration est demandée.

Ces choix marquent un désengagement social de la direction qui se traduit par la suppression programmée du restaurant du siège, par d'éventuelles modifications d'ouverture de certains restaurants et par la remise en cause du fonctionnement des cafétérias. Choix guidés par des exigences de productivité dans le seul but de répondre aux objectifs financiers annoncés lors des appels d'offres pour la reprise de la restauration collective par un prestataire externe pour l'ensemble des RIE des plateformes.

Comme vous le savez, les salarié(e)s sont très attentifs à la pérennité de la restauration collective gérée par le CE. Cet acquis social garantit un repas pour tous et au même prix.

.../...

La CGT est à l'origine de la reprise en gestion des restaurants par le CE et ce depuis 1969. Nos élus ont toujours œuvré à leur bonne gestion et ce dans l'intérêt collectif et social. Ils n'ont jamais failli à leur mission et ce dans le respect des engagements définis dans le cadre des conventions signées par les deux parties.

De plus dans ce contexte général il semblerait que la direction d'ADP permettrait, dans le cadre d'une transaction négociée avec les RIE, la prise en charge de la dette des administrations.

Les représentants du personnel CGT ne cautionneront pas, d'une part la remise en cause de la restauration autogérée par le CE et d'autre part la prise en charge de la dette des administrations.

Nous sollicitons de votre part un changement radical de position. Nous vous demandons une intervention rapide auprès de la DRH afin de stopper toutes mesures conduisant à termes à la remise en cause de la gestion des restaurants par le Comité d'entreprise.

Dans l'attente d'une réponse de votre part et persuadés que vous comprendrez le sens de notre démarche,

Veillez agréer, Monsieur le Président Directeur Général, nos salutations distinguées.

Fabrice MICHAUD,
Secrétaire Général

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'FM', written in a cursive style.

Copie : Mme MEDARD, DRH
M. ARKWRIGHT, DGF
Mme LEMOINE, DRHR